

~~F.R.C. 7725~~

Case
FRC
16349

OPINION

DE

STANISLAS DE CLERMONT-TONNERRE ;

Sur la question du renvoi des Ministres.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

AND

RECOMMENDATIONS

OPINION

DE

STANISLAS DE CLERMONT-TOMNERRE;

Sur la question du renvoi des Ministres;

LE 20 Octobre 1790.

LES équipages d'une escadre française se livrèrent à un dangereux esprit d'insubordination, ils refusèrent de se soumettre à une loi émanée de l'assemblée nationale & sanctionnée par le Roi; après diverses mesures qu'aucun succès n'a suivies, nous chargeons quatre comités réunis de nous en présenter de nouvelles. Leur décret a trois parties, les deux premières ne sont pas l'objet de la délibération actuelle. La troisième, pardonnez moi l'expression, je n'en ai pas trouvé de plus douce, présente une démarche coupable, si son succès est certain, indigne de vous, si son succès est douteux. Laissons les échappatoires & les sophismes. -- On veut que vous disiez au Roi que ses ministres n'ont pas la confiance de la nation. Où cette déclaration est

Dans l'Opinion de ceux qui la proposent, comme dans la mienne, un ordre de les renvoyer, & alors la constitution est évidemment altérée, les pouvoirs sont confondues, l'assemblée nationale est despote. -- Ou l'on suppose que le roi, quoique instruit par nous, pourra les conserver, & alors nous faisons une fausse démarche, nous agissons sans prudence & sans dignité, nous appellons la défobéissance aux ordres du pouvoir exécutif en discréditant des agens que nous savons ne pas pouvoir renvoyer, & nous nous couvrons du tort d'avoir manifesté une haine impuissante & un vœu que l'on n'aura pas suivi. On ne me sortira pas de ce dilemme. -- Je ne suivrai pas le préopinant, (M. de Beauharnais,) dans la distinction qu'il a faite du pouvoir législatif & du pouvoir constituant, & dans les inductions qu'il a prétendu tirer de cette distinction dans la circonstance présente; je ne dis qu'un mot, il est clair. Si comme pouvoir constituant, vous avez un pouvoir sans bornes dans son application, hâtez-vous de lui en donner dans sa durée ou vous êtes des despotes. Placez des bornes dans le temps ou dans les choses, tout pouvoir qui n'est borné ni dans les choses, ni par le temps est évidemment le despotisme.

Je ne m'efforcrai pas de vous présenter dans leur ensemble la multitude de raisons qui combattent une motion que rien n'autorisoit à vous présenter.

--- Par quel hasard vos comités dont vous interrogiez l'Opinion sur la révolte d'une escadre, ont ils, sans vous indiquer démonstrativement les fils qui rapprochent les deux objets, ont - ils, dis - je, détourné votre attention vers un changement de ministère? Qu'ont de commun ces deux objets? est-ce parce que les ministres sont mauvais que l'escadre refuse notre code pénal? --- Le code pénal, voilà la difficulté, voilà l'objet de la révolte & de votre délibération. Mais les ministres..... Ils ne sont pour rien dans cette affaire, on ne vous a pas démontré qu'ils y eussent part. Est-ce parce que l'on craint que la gravité des circonstances exige un acte de vigueur, & qu'il est plus aisé de chasser des ministres, que de réduire des séditieux, est-ce pour cela que l'on vous propose sérieusement de faire, pour ainsi dire des ministres, un holocauste à la révolte? Eh! Messieurs, on vous connoit bien mal quand on vous propose de telles mesures. --- D'ailleurs où est le vœu national? --- On a pu le reconnoître l'an dernier, lorsque sur toute l'étendue de la France, la nation s'éleva tout-à-coup contre le choix d'un

ministère précédé par la haine publique , & par des actes de tyrannie, & cependant je m'opposai seul dans cette assemblée, à ce qu'elle devint l'organe inconstitutionnel d'une proposition semblable à celle qu'on vous propose aujourd'hui. On a pû reconnoître ce vœu national lorsque cette même nation applaudit au choix des ministres actuels, lorsque dans le sein de cette assemblée, ils vinrent accepter sollemnellement le fardeau de la responsabilité, lorsque vous leur déclarates que *le choix du roi étoit celui que la nation eut elle-même présenté*, (expression de procès-verbal.)

Mais aujourd'hui j'avoue que je ne reconnois pas le vœu national, aucun département, aucune pétition ne s'explique. Je me rappelle seulement qu'il y a six semaines que sous vos fenêtres, un soir, 50 voix demandèrent le renvoi des ministres, & j'apprends aujourd'hui que dans vos quatre comités, réduits par hafard à 25 votans, on a découvert à une pluralité de 15 contre 10, *que les ministres n'ont pas la confiance de la nation*... Si ce sont là les caractères, les premiers simptomes d'un vœu national, & si un vœu national ainsi découvert suffit à l'expulsion d'un ministre, certes vous ne trouverez pas un honnête homme qui accepte une place qu'un

tel moyen peut lui ravir, certes vous ne trouverez pas un frippon qui refuse une responsabilité dont un tel moyen peut le délivrer, quand il voudra.

Je n'ajoute rien à ces considérations. Je ne répondrai pas même aux reproches dont un préopinant (M. de Cazalès) a poursuivi le ministre qu'il appelle *fugitif* & ses collègues qu'il appelle *morts*. *Morts* & *fugitifs*. Quand il a prononcé ces deux mots, j'ai cru qu'il s'interdisoit toute attaque.

Je passe aux excursions qu'il a faites contre ceux qui n'épousent aucun parti. Je suis un de ces hommes faibles ou changeants qui n'épousent aucun parti, & je ne répond qu'un mot à ce reproche --- montrez moi le parti qui à toujours eu raison, & si je l'ai déserté j'ai tort, mais ce parti n'est ni là, ni là. --- Et quand je suis arrivé ici je me suis dit comme plusieurs de mes collègues, je combattrai le despotisme & s'il succombe, je n'insulterai pas aux vaincus, je ne dépouillerai pas les morts, je défendrai les droits du peuple & s'il triomphe je ne flatterai pas le vainqueur.

Je demande la question préalable sur la proposition des comités.

Nata. La proposition des comités a été rejetée.

De l'Imprimerie de CHAUDRILLIÉ, rue, et de Charres, No. 70, près le Palais-Royal.